

Délibération du 18 Novembre 2022

délibération **N°2022-65 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour l'optimisation et la maintenance du système de production d'air comprimé de l'UVETD de Savoie Déchets**

- Date de convocation : le 10 novembre 2022
- Date de publication : le 25 novembre 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 10 novembre 2022 s'est réuni le 18 novembre 2022 à 14 h 30 salle de réunion du 2^{ème} étage de l'UVETD, 336 Rue de Chantabord, 73000 CHAMBERY et en visio.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 22, Nombre de votants : 24

- Etaient présents : 22

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	THEVENON Raphaël
	BERTHET Sandrine (suppléante)
	VIGUET-CARRIN Françoise
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
Communauté d'Agglomération Grand Lac	GRANGE Yves
	CARDE Daniel (suppléant)
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	GIRARD Marc
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	VEUILLET Christophe
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
	CECILLE Joël
	PERRIER Jean-Claude (suppléant)
	AUGEM Jean-Michel
	SANDFORD Erica
	REYNAUD Claude
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	VARESANO José

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 2

BURNIER-FRAMBORET Frédéric donne pouvoir de vote à THEVENON Raphaël

DRIVET Jean-Marc donne pouvoir de vote à GRANGE Yves

Délégués excusés : 9

SARTORI Walter ; BRUN Pierre ; GRILLAUD Laurent ; GIRAUD Murielle ; DANIS Georges ; RUFFIER-LANCHE René ; BARBIER Marie-Claire ; GUIGUE Thibault ; MAITRE Florian.

Délégués absents : 6

FABRE Maryse ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; AMET Yannick ; BRUNIER Thierry ; SPIGARELLI Lucien.

Délibération du 18 Novembre 2022

délibération **N°2022-65 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour l'optimisation et la maintenance du système de production d'air comprimé de l'UVETD de Savoie Déchets**

François CHEMIN, Vice-Président, rappelle que l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets (UVETD) de Savoie Déchets est équipée d'une centrale de production d'air comprimé pour assurer le fonctionnement des installations de process (bruleurs, FAM, air choc, ...) ainsi que pour certains instruments de mesures (analyseurs, ...).

Cette centrale est composée de 5 compresseurs d'air à vitesse fixe, 4 sécheurs d'air et 2 systèmes de traitement des condensats qui fonctionnent en continu pour produire de l'air sec à 7 bars, indispensable au fonctionnement de l'usine.

Une partie des installations date de 1995 et une autre de 2008.

Il est proposé de remplacer une partie des compresseurs par des compresseurs à vitesse variable économes en énergie et permettant d'accroître la capacité totale afin de satisfaire aux besoins complémentaires du projet DéNOx.

Il est également proposé de remplacer les sécheurs existants (utilisant de l'air comprimé pour les phases de régénération) par des sécheurs à régénération par apport calorifique externe sans consommation d'air comprimé.

La consommation annuelle en électricité des compresseurs est de 1 465 MWh pour 2021.

Les économies d'énergie prévue pour ce projet sont de 406 MWh/an soit un gain de 60 900 €/an (avec un MWh à 150€).

La délibération n°2021-13C du 05 février 2021 avait été prise afin de lancer une consultation pour la maintenance du réseau d'air comprimé, ainsi que la fourniture et la mise en place de sécheurs d'air comprimé, mais il était proposé de changer uniquement les sécheurs.

Au vu des économies à réaliser et des Certificats d'Economie d'Energie possibles, ainsi que la mise en place d'un sécheur qui nécessitait déjà la modification de tuyauterie, il est proposé de réaliser des travaux de refonte globale du système de production d'air.

Le montant global des travaux est estimé à 300 000 € HT pour la modification et 15 000 € HT/ an pour la maintenance.

Cette opération est éligible à l'obtention de Certificats d'Economie d'Energie pour un montant estimatif de 40 000 € HT.

Il est donc proposé de lancer une consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de la conclusion d'un marché d'optimisation et maintenance du système de production d'air comprimé de l'UVETD de Savoie Déchets pour une durée de 4 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;
Vu les statuts de Savoie Déchets ;
Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement de la consultation, selon un appel d'offres ouvert, pour l'optimisation et maintenance du système de production d'air comprimé de l'UVETD de Savoie Déchets.

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer le marché à venir et tous documents y afférents.

Le Secrétaire de séance,
Arthur BOIX-NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVEISE

